

Projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2023.

Note de synthèse.



La population des gens du voyage est estimée à environ 3.500 personnes sur le département soit environ 300 à 500 familles.

Un bilan quantitatif positif

Des objectifs quantitatifs quasiment atteints

- 258 places sur les aires permanentes d'accueil (309 prescrites donc 83% des objectifs atteints).
- 300 places sur les aires de grand passage (100% des objectifs atteints).

mais des taux de fréquentation assez faibles.

A noter, le taux d'occupation des 258 places sur les 13 aires permanentes d'accueil réalisées est relativement modeste. A ce titre, 7 aires permanentes d'accueil possèdent un taux d'occupation annuel en 2016 inférieur et/ou équivalent au maximum à 50 %, alors que le taux d'occupation moyen de ce type d'équipement à l'échelle nationale s'avère proche de 60 %.

Les causes de cette faible fréquentation des aires permanentes d'accueil sont multiples :

- La faible attractivité économique du territoire qui induit des séjours plus courts et souvent inférieurs à 3 mois,
- L'essor du nombre de terrains privés (acquis ou pas, constructibles ou pas... environ 60 communes concernées sur la Dordogne),
- Les différents modes de management et de gestion au travers de la mise en place par les collectivités gestionnaires de comités de pilotages et de projets socio-éducatifs,
- Le niveau de confort des équipements.

et un problème de sédentarisation des familles sur les aires

51 familles sédentarisées sur les aires d'accueil de Dordogne à ce jour (environ 18 sur le Grand Périgueux)

qui nécessite une approche plus qualitative

Un besoin en habitat adapté : PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration), **terrains locatifs familiaux, parc existant** (conventionné ou non)

Un renforcement de l'accompagnement social (scolarisation, santé, domiciliation...)

La mise en place systématique de comités de pilotage pluridisciplinaires par EPCI

Les évolutions récentes

- Transfert de la compétence gens du voyage aux EPCI (loi NOTRE 2015-991 du 7 août 2015),
- L'abrogation du statut des GDV (loi Egalité et Citoyenneté 2017-86 du 27 janvier 2017),
- Les terrains locatifs familiaux deviennent prescriptibles (loi Egalité et Citoyenneté) et sont intégrés dans le décompte SRU (solidarité renouvellement urbain),
- La cour des comptes (dans son rapport de février 2017) souligne que le dispositif de droit commun ne suffit pas, qu'il faut des dispositifs spécifiques en terme d'accompagnement social et d'habitat adapté.

Les objectifs du schéma

Améliorer la gouvernance du schéma.

Une démarche de développement social intégrée.

De l'accompagnement à la mobilité vers l'habitat adapté.

Adapter et optimiser l'utilisation du dispositif d'accueil réalisé.

Redimensionner le dispositif d'accueil à l'échelle départementale.

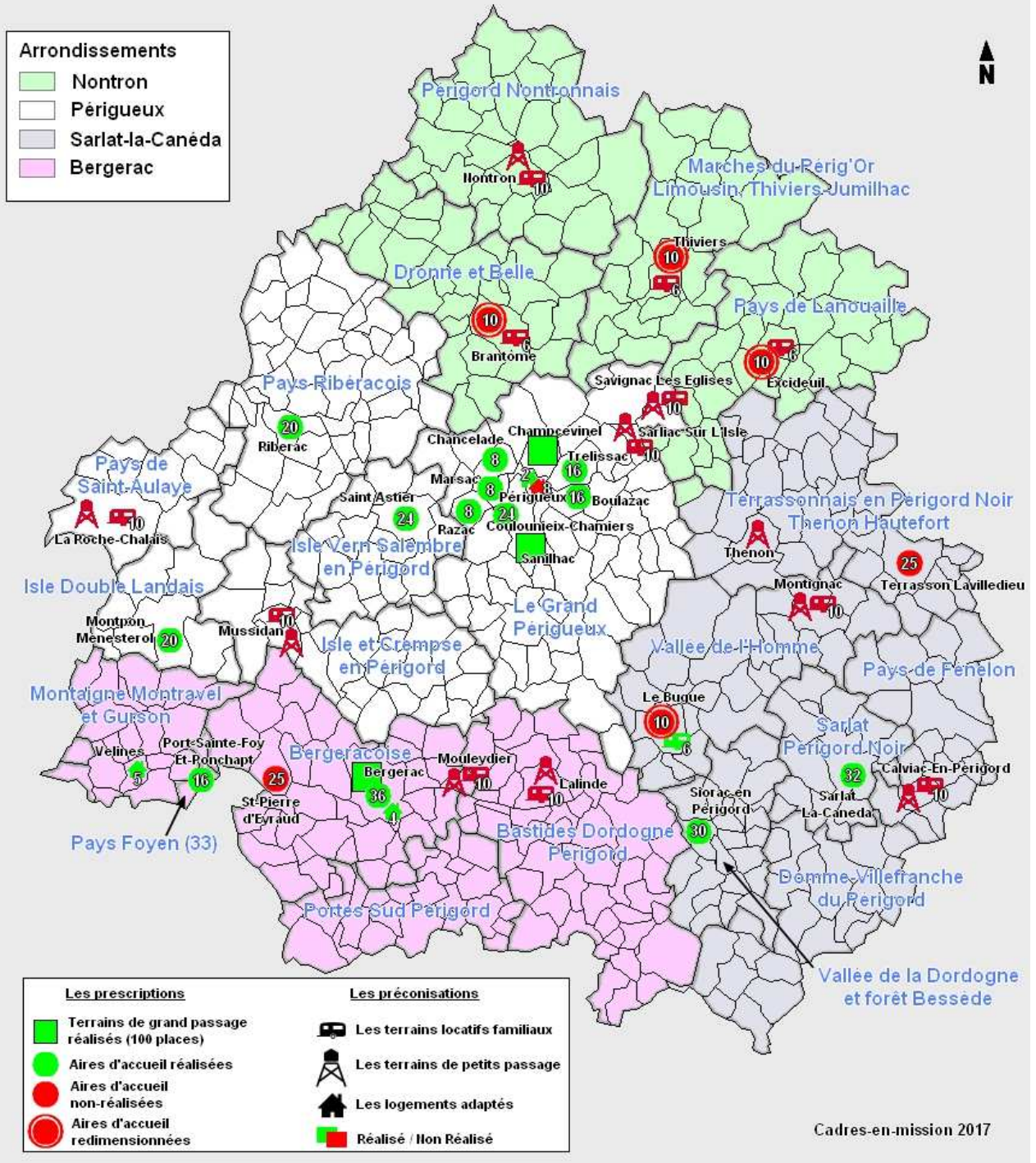
In fine, les objectifs du schéma 2018-2023 seront basés sur des prescriptions qui viseront, après la phase de négociation avec les EPCI à :

- Réduire le nombre de places sur les aires permanentes d'accueil de 258 places à 234 places.
- Aménager 22 terrains locatifs familiaux soit 44 places au total.
- Augmenter de 100 places la capacité des aires de grand passage à l'échelle départementale.
- Mettre en place un mode de management et de gestion des équipements d'accueil qui réponde aux besoins latents des ménages et assure la pérennité des équipements.
- Développer les actions « *d'aller vers* » et d'accompagnement social à visée de changement des ménages sur des thématiques très prioritaires telles que celles visant à une scolarité ambitieuse et à une prise en compte des problématiques de santé efficace.

Puis, sur des préconisations qui viseront à renforcer les dispositifs précédents :

- L'aménagement de 6 terrains de petit passage désignés permettant d'assurer la liberté constitutionnelle d'aller et de venir pour les ménages de voyageurs.
- La réalisation de 29 logements adaptés supplémentaires, soit par la création de nouveaux logements et/ou par la mobilisation du parc existant correspondant à cet effet.

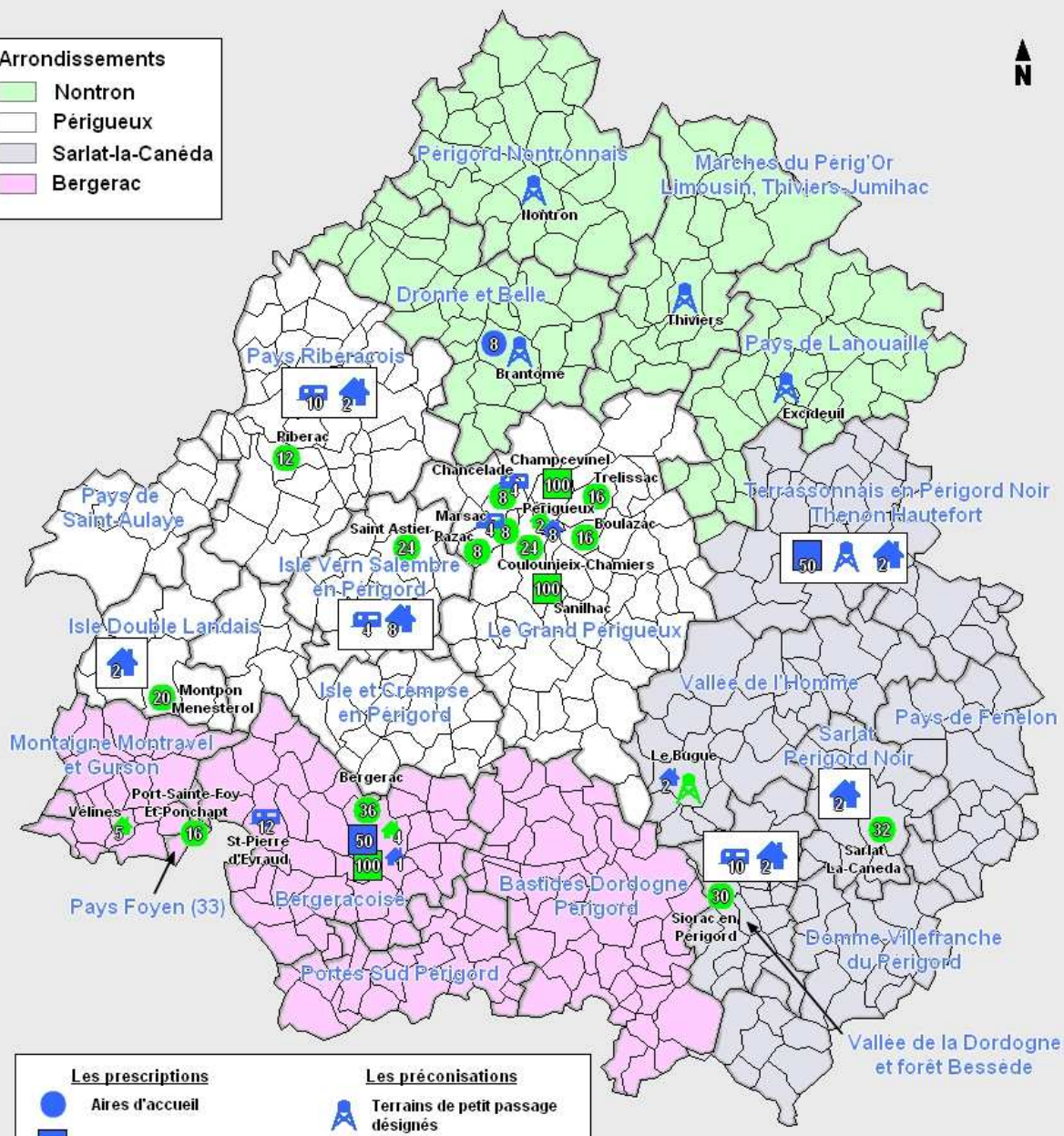
Le bilan des réalisations du SDAHGV 2012-2017



SDAHGV 2018-2023

Arrondissements

- Nontron
- Périgueux
- Sarlat-la-Canéda
- Bergerac



Les prescriptions		Les préconisations	
●	Aires d'accueil		Terrains de petit passage désignés
■	Aires de grand passage		Logements adaptés
	Nb de places sur terrains locatifs familiaux (un terrain = 2 places)		Réalisé / à réaliser

Cadres-en-mission 2017

Bilan général des objectifs du SDAHGV 2018-2023.

Prescriptions et préconisations.	Réalisations	Objectifs du SDAHGV 2018 -2023	Bilan
Nombre de places prescrites sur les aires permanentes d'accueil.	258	- 24	234
Nombre de places prescrites sur les aires de grand passage.	300	+ 100	400
Nombre de places prescrites sur les terrains locatifs familiaux *.	0	+ 44	44 places soit 22 terrains
Nombre de logements adaptés préconisés.	11	+ 29	40

*1 terrain locatif familial = 2 places

Les prescriptions et préconisations par EPCI

Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS	PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS
Aucune.	<ul style="list-style-type: none"> - 10 places sur des terrains locatifs familiaux sur La- Roche -Chalais, soit 5 terrains locatifs de 2 places chacun. - Un terrain de petit passage sur La Roche-Chalais. 	Aucune.	Aucune.
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées		
Aucune.	Aucune.		

Communauté de communes Isle Double Landais.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS	PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS
- Une aire permanente d'accueil de 20 places sur la commune de Montpon-Ménéstérol.	Aucune.	Aucune.	- 2 logements adaptés.
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées		
- Une aire permanente d'accueil sur la commune de Montpon-Ménéstérol.	Aucune.		

Communauté de communes Isle- et- Crempse- en- Périgord .

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS	PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS
Aucune.	- 10 places sur des terrains locatifs familiaux sur Mussidan, soit l'aménagement de 5 terrains locatifs familiaux de 2 places. - Un terrain de petit passage.	Aucune.	Aucune.
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées		
Aucune.	Aucune.		

Communauté de communes Montaigne- Montravel- et- Gurson et le Pays Foyen.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS	PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS
-Une aire permanente d'accueil de 16 places sur Port- Sainte-Foy et – Ponchapt portée par l'EPCI du Pays Foyen.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées		
-Une aire permanente d'accueil de 16 places sur Port Sainte –Foy- et Ponchapt portée par l'EPCI du Pays Foyen.	-5 logements locatifs adaptés sur Vélines.		

Communauté de communes Portes-Sud-Périgord.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS	PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS
Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
Prescriptions réalisées Aucune.	Préconisations réalisées Aucune.		

Communauté de communes Bastides-Dordogne –en- Périgord.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS	PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS
Aucune.	<ul style="list-style-type: none"> - 10 places de terrains locatifs familiaux sur Lalinde, soit l'aménagement de 5 terrains locatifs familiaux de 2 places. - 10 places de terrains locatifs familiaux sur Mouleydier soit l'aménagement de 5 terrains locatifs familiaux de 2 places. -Un terrain de petit passage sur Lalinde. Un terrain de petit passage sur Mouleydier. 	Aucune.	Aucune.
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées		
Aucune.	Aucune.		

Communauté de communes de la Vallée de l'Homme.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS	PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS
<p>- Une aire permanente d'accueil redimensionnée sur 10 places, soit 5 emplacements /ménages de 2 places chacun.</p>	<p>- 6 places de terrains locatifs familiaux sur Le Bugue, soit l'aménagement de 3 terrains locatifs familiaux de 2 places.</p> <p>-Un terrain de petit passage sur Montignac-sur-Vézère.</p> <p>-10 places de terrains locatifs familiaux sur Montignac-sur-Vézère, soit l'aménagement de 5 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun.</p>	<p>Aucune.</p>	<p>- Conventionner avec l'Etat le site mis à disposition des gens du voyage comme terrain de petit passage tant sur le plan technique que sur le plan du suivi social et administratif.</p> <p>-Etudier régulièrement l'évolution des besoins d'ancrage et de sédentarisation des familles qui occupent le site de manière pérenne car certaines avancent en âge.</p> <p>-Réaliser 2 logements adaptés par construction et/ou mobilisation du parc existant.</p>
<p>Prescriptions réalisées</p> <p>Aucune.</p>	<p>Préconisations réalisées</p> <p>-Mise à disposition des gens du voyage d'un ancien terrain de camping municipal situé dans le centre de la partie urbanisée de la commune, doté d'une capacité d'accueil d'environ 6 à 8 ménages. Le terrain est desservi par les fluides</p>	<p>Commentaires.</p> <p>Ce terrain, outre l'hébergement de familles ancrées sur le territoire, accueille en période estivale des ménages dans une logique effective dite de petit-passage. Il y a alors une certaine cooptation des ménages entre eux qui nécessiterait une action afin de permettre l'accès à tous l'accès à ce terrain.</p>	

Communauté de communes du Pays de Fénelon.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS	PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS
Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées		
Aucune.	Aucune.		

Communauté de communes Domme-Villefranche du Périgord.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS	PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS
Aucune.	Aucune.	Aucune.	Aucune.
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées		
Aucune.	Aucune.		

Communauté de communes de Sarlat-Périgord- Noir.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS	PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS
-Une aire permanente d'accueil de 32 places sur la commune de Sarlat.	-10 places de terrains locatifs familiaux sur Calviac- en- Périgord, soit l'aménagement de 5 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun. -Un terrain de petit passage sur Calviac-en –Périgord.	Aucune.	-2 logements adaptés aux besoins des gens du voyage, soit en accession, en location, par création et/ou par mobilisation du parc existant.
Prescriptions réalisées -Une aire permanente d'accueil de 32 places sur la commune de Sarlat.	Préconisations réalisées Aucune.	Commentaires. -Etudier la possibilité d'aménager 2 terrains locatifs familiaux afin de permettre la décohabitation de ménages fixés sur l'aire permanente d'accueil de Sarlat. Ce projet d'études ne fait pas l'objet d'une prescription dans le futur schéma 2018-2023.	

Communauté de communes de la Vallée de la Dordogne et Forêt de Bessède.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS	PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS
-Une aire permanente d'accueil de 30 places sur la commune de Siorac-en- Périgord.	Aucune	Aménagement de 5 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun, soit 10 places de terrains familiaux.	-2 logements adaptés aux besoins des gens du voyage, soit en accession, en location, par création et/ou par mobilisation du parc existant.
Prescriptions réalisées -Une aire permanente d'accueil de 30 places sur la commune de Siorac –en - Périgord.	Préconisations réalisées Aucune.	Commentaires. Il est nécessaire d'offrir d'autres conditions d'habitat aux familles fixées sur l'aire permanente d'accueil de Siorac- en- Périgord.	

Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS	PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS
<p>-Une aire permanente d'accueil de 36 places sur la commune de Bergerac.</p> <p>-Une aire de grand passage de 100 places sur la commune de Bergerac.</p> <p>-Une aire permanente d'accueil de 25 places sur la commune de Saint-Pierre- d'Eyraud.</p>	<p>4 logements adaptés sur la commune de Bergerac.</p>	<p>-Aménagement de 6 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun, soit 12 places de terrains familiaux sur la partie occidentale de l'agglomération : communes de Saint-Pierre d'Eyraud et/ou de La Force et/ou de Prigonrieux.</p> <p>-Porter la capacité d'accueil de l'aire de grand passage de Bergerac à 150 places.</p>	<p>-Aménager un terrain de délestage de 50 places afin de faire face aux stationnements illicites de diverses origines sur le territoire.</p> <p>- Réaliser un logement adapté supplémentaire tel que déjà programmé.</p>
<p>Prescriptions réalisées</p> <p>-Une aire permanente d'accueil de 36 places sur la commune de Bergerac.</p> <p>-Une aire de grand passage de 100 places sur la commune de Bergerac.</p>	<p>Préconisations réalisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 logements adaptés sur la commune de Bergerac. - Aménagement d'un terrain de délestage de 50 places contigu à l'aire de grand passage et à l'aire d'accueil. 	<p>Commentaires.</p> <p>Il est nécessaire de limiter les aménagements d'équipements d'accueil et de logements adaptés « <i>en grappe</i> » sur le site dit des Gilets et de reporter les aménagements de terrains locatifs familiaux sur la partie occidentale du territoire communautaire actuellement dépourvu de tout équipement d'accueil des gens du voyage.</p>	

Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir- Thenon- Hautefort.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS	PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS
-Une aire permanente d'accueil de 25 places sur la commune de Terrasson-Lavilledieu.	-Un terrain de petit passage sur Thenon.	Aménagement d'une aire de grand passage de 50 places sur Terrasson-Lavilledieu. Ou Aire d'accueil de 10 ou 12 places	- 2 logements adaptés aux besoins des gens du voyage, soit en accession, en location, par création et/ou par mobilisation du parc existant sur Terrasson- Lavilledieu. -Un terrain de petit passage intégré sur l'aire de grand passage afin de répondre aux besoins de stationnement de nombreuses familles.
Prescriptions réalisées Aucune.	Préconisations réalisées Aucune.	Commentaires. L'aménagement d'une aire de grand passage sur Terrasson-Lavilledieu correspond à un besoin effectif des gens du voyage, hors lien de causalité avec l'absence de ce type d'équipement sur le département limitrophe de la Corrèze. En revanche, il est nécessaire d'intégrer au sein de cet équipement un terrain de petit passage afin de permettre l'accomplissement quasi quotidien de la liberté constitutionnelle « <i>d'aller et de venir</i> » pour des petits groupes de quelques caravanes.	

Communauté de communes Isle-Vern- Salembre en Périgord.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS	PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS
-Une aire permanente d'accueil de 24 places sur la commune de Saint-Astier.	Aucune	-Aménagement de 2 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun, soit 4 places de terrains locatifs familiaux.	- 8 logements adaptés aux besoins des gens du voyage, soit en accession, en location, par création et/ou par mobilisation du parc existant.
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées	Commentaires.	
-Une aire permanente d'accueil de 24 places sur la commune de Saint-Astier.	Aucune.	Les prescriptions et les préconisations du SDAHGV 2018-2023 portent sur le traitement des problématiques de fixation identifiées sur la vallée de l'Isle.	

Communauté de communes Dronne et Belle.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS	PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS
-Une aire permanente d'accueil redimensionnée de 10 places sur la commune de Brantôme.	-6 places de terrains locatifs familiaux, soit 3 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun.	-Une aire permanente d'accueil redimensionnée de 8 places, soit 4 emplacements/ménages.	Un terrain de petit passage à localiser sur Brantôme.
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées	Commentaires.	
Aucune	Aucune.	<p>La prescription portant sur l'aménagement de l'aire permanente d'accueil redimensionnée peut-être levée sous une double condition :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Une participation financière annuelle de l'EPCI au fonctionnement du dispositif d'accueil au titre de la cohésion territoriale. b) L'aménagement d'un terrain de petit passage permettant de solutionner dans des conditions satisfaisantes les stationnements relativement fréquents de petits groupes de gens du voyage sur le territoire communautaire. 	

Communauté de communes du Pays Ribéracois.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS	PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS
-Une aire permanente d'accueil de 20 places. réalisée au cours des périodes précédentes.		-Réduire la capacité de l'aire permanente d'accueil à 12 places et la réhabiliter. - Aménager 5 terrains locatifs familiaux	-Réaliser 2 logements adaptés, soit en construction neuve, en réhabilitation et/ou par mobilisation du parc existant.
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées	Commentaires.	
Une aire permanente d'accueil de 20 places, réalisée au cours des périodes précédentes.	Aucune.	Il est nécessaire d'envisager une scission du groupe familial présent sur l'aire permanente d'accueil sur plusieurs terrains locatifs familiaux.	

Communauté de communes du Périgord Nontronnais.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS	PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS
	<p>-Un terrain de petit passage désigné sur Nontron.</p> <p>-10 places de terrains locatifs familiaux, soit l'aménagement de 5 terrains locatifs familiaux de 2 places.</p>		<p>Un terrain de petit passage désigné sur Nontron ou sur Saint –Martial-la- Valette.</p>
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées	Commentaires.	
-	Aucune.	<p>Compte tenu des petits passages répertoriés cet aménagement est à réaliser le plus rapidement possible.</p>	

Communauté de communes des Marches du Périg'Or, Limousin, Thiviers, Jumilhac.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS	PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS
- Une aire permanente d'accueil redimensionnée de 10 places sur Thiviers.	- 6 places de terrains locatifs familiaux, soit l'aménagement de 3 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun.	Aucune	- Aménager un terrain de petit passage sur la commune de Thiviers. -Etudier les possibilités d'aménagement d'un terrain locatif familial pour un groupe familial ancré sur la commune de Thiviers.
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées	Commentaires.	
Aucune	Aucune.	Le projet actuel de réalisation d'un terrain locatif familial ne peut faire l'objet d'une prescription : terrain en zone non constructible, diagnostic social non réalisé.	

Communauté de communes du Pays de Lanouaille.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS	PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS
- Une aire permanente d'accueil redimensionnée de 10 places sur Excideuil.	- 6 places de terrains locatifs familiaux, soit l'aménagement de 3 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun.	Aucune	- Aménager un terrain de petit passage désigné sur la commune d'Excideuil.
Prescriptions réalisées	Préconisations réalisées	Commentaires.	
Aucune	Aucune.	-	

Le Grand Périgueux.

SDAHGV 2012 2017		SDAHGV 2018-2023	
PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS	PRESCRIPTIONS	PRECONISATIONS
<p>A) Les aires de grand passage. 100 places sur Notre- Dame –de Sanilhac. 100 places sur Champcevinel.</p> <p>B) Les aires permanentes d'accueil multi-sites. 16 places sur Trélissac. 16 places sur Boulazac. 24 places sur Coulounieix- Chamiers. 8 places sur Razac -sur-l'Isle. 8 places sur Marsac-sur-l'Isle. 8 places sur Chancelade.</p>	- 10 logements locatifs adaptés.	<p>Aucune</p> <p>-Transformer l'aire d'accueil permanente de Chancelade en terrain locatif familial de 4 places, soit 2 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun.</p> <p>-Transformer l'aire d'accueil permanente de Marsac -sur-l'Isle en un terrain locatif familial de 4 places, soit 2 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun.</p>	- 8 logements locatifs adaptés à réaliser.
<p>Prescriptions réalisées</p> <p>A) Les aires de grand passage. 100 places sur Notre- Dame –de Sanilhac. 100 places sur Champcevinel.</p>	<p>Préconisations réalisées</p> <p>- 2 logements locatifs adaptés.</p>	<p>Commentaires.</p> <p>A l'issue de la période de réalisation du SDAHV 24 2018-2023, Le Grand Périgueux comprendra en termes de prescriptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 64 places sur les aires permanentes d'accueil en lieu et place des 80 places actuelles, soit une suppression de 16 places. 	

<p>TOTAL : 200 places réalisées sur les aires de grand passage.</p> <p>B) Les aires d'accueil. 16 places sur Trélissac. 16 places sur Boulazac. 24 places sur Coulounieix- Chamiers. 8 places sur Razac -sur-l'Isle. 8 places sur Marsac-sur-l'Isle. 8 places sur Chancelade.</p> <p>TOTAL : 80 places réalisées sur les aires permanentes d'accueil.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - 8 places sur des terrains locatifs familiaux soit 4 terrains locatifs familiaux de 2 places chacun. - Les 2 aires de grand passage actuelles d'une capacité totale de 200 places.
--	--	--